



## La Fidélité RÉCOMPENSÉE !!



### 1/ Conditions d'Adhésion

#### • Comment se la procurer ?

La carte de fidélité CVS\* est gratuite et délivrée immédiatement. Elle est à retirer auprès de votre magasin Cap Vital Santé, contre la remise du bulletin d'adhésion ici-présent, dûment rempli, disponible dans ce point de vente.

#### • Condition d'attribution :

Être une personne physique, âgée de plus de 18 ans.

### 2/ Conditions d'utilisation

A) Une seule carte CVS est accordée par foyer (même nom, même adresse).

B) La carte CVS comporte un numéro d'identification personnel («Compte»), qui ne peut être cédé.

C) La carte CVS n'est valable que dans le magasin Cap Vital Santé qui l'a émise.

D) En cas de non-utilisation de la carte CVS par son titulaire pendant une période continue de 24 mois, le magasin Cap Vital Santé, auquel est rattachée la carte, se réserve le droit de supprimer toute information relative à cette carte, dont les avantages cumulés, sans information préalable au titulaire.

### 3/ Avantages liés à la présentation de la carte CVS, lors du passage en caisse

A) La carte CVS n'est pas une carte de paiement.

B) La carte CVS permet à son titulaire, sur présentation en caisse de l'ensemble des achats\*\*, de cumuler le cas échéant des points. **Un point par tranche de 10 euros d'achats TTC. Lorsque 35 points ont été cumulés sur la carte, le titulaire de cette dernière se verra attribuer, une remise de 5% lors de son prochain passage en caisse. Non cumulable avec la carte de fidélité «Incontinence».**

**\*\*Hors produits L.P.P.R. (Liste des Prestations et Produits Remboursables).**

#### La remise CVS :

- Peut-être utilisée pour payer tous les achats effectués en une fois (hors période de promotions, de soldes et produits L.P.P.R.).
- Est valable dès le lendemain de son obtention.

### 4/ Perte, vol ou détérioration de la carte CVS

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte CVS, le titulaire doit se rendre dans les meilleurs délais à l'accueil du magasin Cap Vital Santé qui l'a émise, et présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Une nouvelle carte lui sera remise et le total des points Cap Vital Santé cumulés sur l'ancienne carte et non-utilisés, lui sera transféré immédiatement sur la nouvelle.

Entre le moment où la carte a été perdue ou volée, et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, le titulaire de la carte CVS reconnaît que le magasin Cap Vital Santé, individuellement ou collectivement, est déchargé de toute responsabilité.

### 5/ Évolutions

#### • Arrêt du programme de fidélité

Le magasin Cap Vital Santé se réserve le droit de supprimer à tout moment le programme de fidélité CVS, sous réserve d'en informer par tous les moyens jugés nécessaires les titulaires de la carte CVS, en respectant un préavis d'un mois. La carte CVS est valable tant que le magasin Cap Vital Santé qui l'a émise est membre du réseau Cap Vital Santé.

#### • Évolution ou changement des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'évolutions et de modifications à tout moment, et sans préavis de la part du magasin Cap Vital Santé.

Pour prendre connaissance des éventuels changements qui auraient été apportés aux présentes conditions, il suffit au titulaire de la carte CVS d'en demander un exemplaire à jour, auprès de son magasin.

#### • Manquement au règlement ou utilisation abusive de la carte CVS

Le magasin Cap Vital Santé, collectivement ou individuellement, décline toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme de la carte CVS.

Il se réserve le droit d'engager toute action qu'il jugerait utile en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte CVS remise lors de la demande de cette dernière.

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute falsification d'informations transmises au magasin Cap Vital Santé entraîneraient de plein droit la radiation du titulaire de la carte CVS, et l'annulation de ses points et avantages obtenus à la date de la radiation.

### 6/ Utilisation des fichiers de collecte de données personnelles

A) Les données nominatives recueillies dans le bulletin d'adhésion font l'objet de différents traitements informatisés. Les données obligatoires pour adhérer à la carte CVS sont mentionnées par un petit «1» en indice, sur ce bulletin d'adhésion. Ces fichiers de données personnelles ont pour finalité d'assurer la gestion de l'ensemble des opérations attachées à la carte, la réalisation de statistiques et analyses commerciales et en cas d'acceptation, la prospection commerciale.

B) Conformément au respect du principe de la clause OPT IN, le client est en droit de refuser l'utilisation à des fins de prospection commerciale, de ses données personnelles collectées à l'aide de son bulletin d'adhésion, via le magasin Cap Vital Santé. En conséquence, en cas d'acceptation expresse de l'utilisation de ses coordonnées par la Centrale Nationale Cap Vital Santé, celui-ci pourra lui adresser des messages commerciaux soit par courriel, soit par SMS (via son numéro de GSM).

#### • Droit d'accès, de modification et de retrait des données personnelles

Conformément à la loi relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le titulaire de la carte CVS dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, via l'accueil du magasin Cap Vital Santé, par le titulaire, lors de la souscription de la carte CVS ou ultérieurement.

Toute demande de retrait des données personnelles implique que le titulaire de la carte CVS ne sera plus porteur de cette dernière.

Le titulaire de la carte CVS garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes, qui engendreraient un préjudice pour lui, dont la perte des avantages liés à la carte CVS.